

DE LA

SÉPARATION DES POUVOIRS

ET DE LA

SÉPARATION DES FONCTIONS

DE

JUGER ET D'ADMINISTRER

PAR

E. ARTUR

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE RENNES

*Extrait de la Revue du Droit public et de la Science politique
en France et à l'Étranger*

PARIS

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT & DE JURISPRUDENCE

ancienne Librairie Chézeaux-Marescq et C^o et ancienne Librairie F. Pichon
F. PICHON et DURAND-AUZIAS, ADMINISTRATEURS

Librairie du Conseil d'Etat et de la Société de Législation comparée

20, RUE CAFFLOT, (5^e ARR.)

1900

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
CHAPITRE PRÉLIMINAIRE. — Que la séparation des pouvoirs repose essentiellement sur une séparation des fonctions; et qu'il y a trois fonctions de la puissance publique, irréductibles l'une à l'autre	1
CHAPITRE I. — Raisons de séparer la fonction de juger des deux autres.	33
CHAPITRE II. — A quelles conditions pourra-t-on considérer les fonctions d'administrer et de juger comme séparées? — De nos tribunaux judiciaires et de nos tribunaux administratifs à ce point de vue	41
CHAPITRE III. — Y a-t-il deux ou trois pouvoirs?	59
CHAPITRE IV. — Ce que l'on entend parfois par « fonctions » et « séparation des fonctions »	90
CHAPITRE V. — A quelles conditions y a-t-il contentieux administratif?	100
CHAPITRE VI. — A quoi peut-on reconnaître qu'un est en présence de la fonction de juger ou de la fonction d'administrer?	107
CHAPITRE VII. — Que la nécessité d'une décision ministérielle ou administrative préalable aux recours devant le Conseil d'Etat, est une application persistante du système du ministère	136
CHAPITRE VIII. — Loi du 17 juillet 1900, article 3.	195
CHAPITRE IX. — Rectifications à notre chapitre V <i>in fine</i> , et à notre chapitre VI	199
CHAPITRE X. — En quel sens la séparation des pouvoirs ou des fonctions domine-t-elle le contentieux administratif?	205
CHAPITRE XI. — La séparation des pouvoirs et la justice administrative sont-elles incompatibles?	214
CHAPITRE XII. — Dans quels cas peut-on dire qu'il y a eu qu'il n'y a pas « justice administrative »?	216
CHAPITRE XIII. — Quelles différences y a-t-il entre le système qui compare deux cours de cassation et celui qui n'en comporte qu'une?	229
CHAPITRE XIV. — Comment s'est établie notre justice administrative, et comment s'est formée la conception française de la séparation des pouvoirs?	225
CHAPITRE XV. — Echapperait-on aux conflits d'attribution et à la nécessité d'avoir un tribunal des conflits, par le seul fait qu'on aurait un système de tribunaux unique?	252
CHAPITRE XVI. — A quoi tient l'absence de délimitation précise entre le contentieux judiciaire et le contentieux administratif?	263
CHAPITRE XVII. — Quel est le lien entre la garantie administrative et la conception française de la séparation des pouvoirs?	271

ERRATA ET ADDENDA

Page 33, 9^e ligne, lisez : *des deux autres.*

Page 40, vers la fin de la note, lisez : *Pezons, députés du Tarn, 9 août 1790.*

Page 41, 3^e ligne, lisez : *des deux autres.*

Page 185, 23^e ligne, lisez : *arrêté au lieu de arrêt.*

Page 186, 22^e ligne, lisez : *débat au lieu de débats.*

Page 256. La note (2), qui porte par erreur le n^o (1), quoiqu'elle vienne après une note portant déjà le n^o (1), se rattache à l'avant-dernière ligne du texte, une note qui n'appartient plus à la Haute-Cour de justice.

Page 269, à la 10^e ligne, aux mots *dimanches et jours de fêtes*, rattacher la note suivante, sous le n^o 5 bis : Cr. cass., 3 août 1810, D. R., v^o *Jour férié*, n^o 63, et Merlin, *Questions de droit*, v^o *Préfet*, § 4 : 14 jugements cassés le même jour dans l'intérêt de la loi. Cr. cass., 2 juillet 1813, D. R., v^o *Jour férié*, n^o 63.